



La Commune



30 années de combat pour le droit d'asile avec le CDDHPB

témoignage pour le 30e anniversaire de la naissance du CDDHPB (Comité pour la défense des droits de l'homme au Pays Basque)

J'ai eu la chance et l'honneur de faire partie des premiers adhérents et fondateurs du CDDHPB dès 1984. Je le dois à une combattante d'exception, un de ces personnages tels que l'Histoire est malheureusement avare, malheureusement doit-on dire tant ils sont précieux pour la lutte pour la démocratie : Camille Frossard. Je profite de ces souvenirs pour lui rendre à nouveau hommage, ainsi qu'à sa fille, Claire, toujours à ses côtés. Il faut dire que nous avons une connaissance commune : son cousin Yves Dechezelles, grande figure du barreau de Paris, l'un des illustres défenseurs des militants algériens durant la guerre d'Algérie. J'étais alors militant d'une organisation trotskyste, l'OCI devenue par la suite PCI et chargé à ce titre des questions du combat démocratique, défense des travailleurs immigrés, des sans-papiers, des kurdes, et bien entendu, de par mes origines, défense des militants basques.

Nous nous connaissions donc Camille et moi depuis avant même la création du CDDHPB. D'ailleurs, parallèlement à la création ici en Pays basque du CDDHPB, j'ai participé activement à la création à l'échelle nationale du CNDTI (comité national pour la défense des travailleurs immigrés) En conséquence de quoi, j'étais en quelque sorte, habitant Paris, l'un des correspondants du CDDHPB en région parisienne, tâche que je partageais largement avec des personnalités qui étaient, pour moi jeune militant, des références que je respectais et admirais, tels Yves bien sûr, mais aussi Denis Langlois, Gilles Perrault, Michel Leiris, Jean Rouch etc.

Ce fut la triste époque des premières extraditions, dont il faut rappeler qu'elles furent l'oeuvre du gouvernement Mitterrand-Fabius, dès 1985. nous n'avons pas ménagé nos efforts pour dénoncer ces extraditions, tenter de nous y opposer. En voici un exemple ci-dessous :



(photo archives personnelles Pedro Carrasquedo)

Le 30 octobre 1986, une délégation composée de Gilles Perrault, Denis Langlois, Alain

Challier, sculpteur, Hélène Carrera-Rubinstein, avocate, Pedro Carrasquedo, journaliste, et le docteur Pierre Debat, se rend au ministère de l'Intérieur pour protester contre les expulsions de militants basques selon la procédure d'urgence absolue. Elle est reçue par M. Patrick Stefanini, attaché de cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur. La discussion est âpre (légende issue des archives personnelles de Denis Langlois)

Triste période en effet, qui n'a cessé de nous mobiliser, jusqu'à aujourd'hui d'ailleurs, sans discontinuer. Ainsi en 1992, Les arrestations de réfugiés basques en France se poursuivent. Fin janvier 1992, a lieu une nouvelle rafle. Pour la première fois, un curé, François Garat, est arrêté, de même que le Président d'Anai Artea, Michel Mendiboure, et son épouse Mari Bittori Garaia. Ils hébergeaient des réfugiés basques.

Une délégation contre les rafles en Pays Basque français



A la suite des nombreuses arrestations intervenues au Pays Basque ces derniers jours, une délégation composée de : Maître Denis Langlois et Maître Yves Dechezelles (avocats), Pedro Carrasquedo (journaliste), d'un représentant de l'Association des prêtres basques et du CDDHPB (Comité pour la défense des droits de l'homme au Pays Basque), a été reçue au ministère de la Justice vendredi 31 janvier, pendant plus d'une heure, par M. Charponnel, conseiller technique du Garde des Sceaux.

La délégation a tenu à exprimer sa vive indignation et son émotion devant ces arrestations et les emprisonnements qui ont suivi.

La délégation a souligné le caractère brutal et inhumain des conditions des arrestations elles-mêmes : portes enfoncées, mitraillette pointée sur un enfant de 12 ans...

Sur ce point, M. Charponnel a fait savoir qu'une enquête avait été demandée par le ministère de la Justice. Pour la première fois, un prêtre a été emprisonné. Des infirmières, un médecin, des membres d'une association légale de défense des réfugiés ont été appréhendés dans les pires conditions.

C'est le tissu social le plus populaire qui a été visé. C'est à une population dont on connaît la tradition hospitalière ancrée depuis des siècles qu'on s'en est pris, provoquant colère et consternation.

La délégation a exigé la libération de toutes les personnes encore détenues.

Sur ce point, M. Charponnel a fait savoir que le ministre sera prochainement amené à intervenir au moment des demandes de mise en liberté formulées par les avocats.

La délégation a fait savoir en conclusion qu'il n'y a aura pas de paix possible au Pays Basque en dehors d'une négociation entre toutes les parties concernées.

Paris, le 31 janvier 1992

"Informations ouvrières", 5 février 1992. (archives personnelles et de Denis Langlois)

Compte-tenu de la situation, Denis Langlois, actif adhérent du CDDHPB lui-aussi, et moi-même prenons une initiative :

" Le 2 mars 1992, Denis Langlois et Pedro Carrasquedo, journaliste d'origine basque, lancent un Appel pour la négociation au Pays Basque.

APPEL POUR LA NEGOCIATION AU PAYS BASQUE

Nous connaissons et apprécions le Pays Basque et son peuple. Nous connaissons et apprécions tous les peuples de l'Etat espagnol.

Nous pensons qu'il est temps, qu'il est grand temps, face à la spirale infernale de la violence et de la répression qui ravage le Pays Basque et l'Etat espagnol qu'une solution conforme aux intérêts de tous ces peuples soit trouvée.

La solution n'est pas dans la guerre. Elle n'est pas dans la violence, elle n'est pas dans les rafles et les arrestations, elle n'est pas dans les prisons qui s'emplissent en Espagne comme en France. La seule solution, c'est la paix. La paix au plus vite pour épargner des vies humaines.

Nous affirmons qu'il n'y aura de solution durable que par la négociation entre toutes les parties concernées : organisations (dont l'ETA), partis politiques et gouvernements.

Une négociation sincère, sans autre condition ni préalable que le respect d'un principe universel, celui du droit des peuples à l'autodétermination, ce qui signifie s'asseoir autour d'une table avec une volonté commune de reconnaître au peuple basque le droit à disposer de lui-même et donc de choisir librement son futur statut politique. C'est aujourd'hui la seule issue conforme aux intérêts et aspirations de toutes les populations.

Voilà notre proposition. Hommes et femmes épris de paix et de justice, venant d'horizons politiques les plus divers, nous la présentons à toutes les parties concernées et décidons d'œuvrer à sa réalisation.

AXES PRINCIPAUX DE LA CAMPAGNE

1. A l'initiative de M^e Denis Langlois et de Pedro Carrasquedo, faire signer largement l'appel. Dégager une sorte de Comité réunissant des personnalités indépendantes comme Paco Rabanne ou le chanteur Renaud.

2. Prendre contact avec les militants basques ayant participé aux négociations d'Alger et se trouvant actuellement à Saint-Domingue, ainsi qu'avec certains dirigeants de l'ETA emprisonnés en France.

3. A partir de la réponse qui sera faite aux propositions de l'appel, organiser une première Conférence de presse.

4. Mettre sur pied des délégations auprès du gouvernement espagnol, du gouvernement autonome basque, du gouvernement autonome de Navarre, des partis politiques basques, du gouvernement français, des partis politiques français, etc...

5. Organiser des conférences de presse à Bilbao, Madrid et Paris, pour présenter le résultat de nos démarches.

6. Rechercher plus généralement tous les moyens pour convaincre les parties concernées de nouer entre elles des contacts et d'entamer des négociations.

Des contacts sont pris notamment avec ETA et une note des dirigeants de cette organisation est transmise à Denis Langlois. Celui-ci répond par le même canal. Le texte de l'Appel est examiné à nouveau par la direction d'ETA. Une décision est sur le point d'être prise. " Visiblement, ça ne plaît pas aux gouvernements français et espagnol. Le gouvernement français arrête à Bidart plusieurs dirigeants d'ETA pour briser ainsi une dynamique de paix négociée. Et, comme le relate Denis Langlois dans ses archives personnelles : " Le 12 mai 1992, le journaliste Pedro Carrasquedo est arrêté (ainsi que sa femme Françoise). Il est inculpé de "participation à une association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" pour aide à ETA. Denis Langlois, en tant qu'avocat, demande sa libération, assurant que les contacts pris par Pedro Carrasquedo l'ont été dans un but pacifiste, pour parvenir à une solution négociée du conflit basque. Ayant eu les mêmes contacts, il s'étonne de ne pas être inculpé lui aussi. "

UN JOURNALISTE INculpÉ

A Paris, le journaliste Pedro CARRASQUEDO a été arrêté le 12 mai avec sa compagne, gardé à vue plusieurs jours, et inculpé pour "association de malfaiteurs".

Que lui reproche-t-on ?

Il est, avec Denis LANGLOIS, co-auteur d'un "Appel pour la négociation au Pays Basque et pour la paix".

Il a participé aux démarches et rencontres visant à faire connaître cet appel à tous ceux qui sont engagés dans le conflit.

Ce sont ces démarches et ces rencontres qui lui valent son inculpation.

Rappelons que ce journaliste a fait partie de différentes délégations, notamment au Ministère de la Justice, contre les extraditions, puis contre les rafles, expulsions, déportations, incarcérations de réfugiés basques et de leurs hôtes qui croyaient encore à la tradition séculaire du droit d'asile en France, dite "terre d'asile" !...

Un comité de soutien s'est organisé, et lancé un "Appel pour la levée de l'inculpation du journaliste Pedro CARRASQUEDO et de tous les inculpés, et pour la libération de tous les emprisonnés".

Pour tout contact, s'adresser à : Jean-Louis DAVIER, 2 square des Frères Montgolfier, 94310 ORLY

Le 14 mai 1992, Pedro Carrasquedo est libéré. Mme Laurence Le Vert, la juge d'instruction, reconnaît que l'arrestation des dirigeants d'ETA constitue un coup d'arrêt à l'initiative de l'Appel pour la négociation. " (archives personnelles Denis Langlois)

En 1995, au méga-procès de 85 inculpés pour " Association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ", je serai relaxé avec quelques autres compagnons d'infortune pendant que plusieurs dizaines de militants bretons seront condamnés à plusieurs mois de prison. Je n'oublierai jamais leur courage et leur détermination. Dans toute cette période, le CDDHPB, avec Caire et Camille furent à mes côtés. Et moi, je continue avec vous, avec Claire, dans une période où il est temps que vienne, enfin, une solution politique négociée pour laquelle, dès 1992, j'ai lutté avec Denis Langlois et beaucoup d'entre vous. Longue vie au CDDHPB !

Pedro Carrasquedo
17 juillet 2014

Yves Dechezelles, avocat honoraire.
À Monsieur le Président de la XIIe Chambre
Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de
Paris

Monsieur le Président,
Permettez à un citoyen, avocat retraité, de
m'adresser à vous pour exprimer le grave sentiment
qu'il éprouve alors que va s'ouvrir le procès de 80
personnes prévenues de participation à une
" association de malfaiteurs en relation avec une
entreprise terroriste. ".
Cette qualification d'association de malfaiteurs, je l'ai
vue trop souvent employée à l'encontre de militants
porteurs d'un idéal de libération. D'ailleurs, j'ai
retrouvé plus tard certains d'entre eux qui avaient
accédé dans leur pays aux plus hautes fonctions de
l'État.

Encore moins concevable est-il de qualifier de

malfaiteurs des personnes qui ont cru devoir accomplir un geste humanitaire en acceptant de donner accueil à des réfugiés politiques.

Au fond de l'affaire est la mise en cause du droit d'asile, ce droit antique consacré à notre époque par les conventions internationales.

Pendant longtemps les militants basques qui revendiquaient le droit à l'autodétermination et avaient toute raison de craindre, de ce fait, des persécutions de toutes sortes, pouvaient obtenir en France le statut de réfugié. Mais est venu le temps où le bénéfice de ce statut leur a été systématiquement refusé. La raison n'en était pas dans une avancée vers un certain respect du droit. Bien au contraire. Les prisonniers politiques basques ont continué de subir des traitements inhumains.

À cela il faut ajouter le rôle joué par le GAL, cette organisation qui recrutait des mercenaires chargés d'abattre, où qu'elles soient, en France, les victimes désignées. Ont été ainsi commis plus de vingt assassinats.

l'affaire est si grave et les responsabilités policières et politiques engagées sont si hautes que le pouvoir espagnol en est encore ébranlé.

Mais alors, quand je considère toutes ces circonstances, je ne puis croire que les personnes poursuivies dans ce procès puissent être condamnées pour un geste de profonde humanité.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

À Paris, le 12 novembre 1995.

Modifié le dimanche 20 juillet 2014

Voir aussi dans la catégorie Pays Basque



Une seule exigence : L'amnistie de tous les emprisonnés et exilés

Le Mouvement pour l'Amnistie mobilise pour le droit à l'amnistie pour l'ensemble des prisonniers et exilés politiques. La bataille pour l'amnistie est hautement politique, elle est partie... >>

Pourquoi la gauche abertzale est en crise

La rupture de stratégie de Sortu et ETA avec l'acceptation de la formule de réinsertion individuelle imposée par l'État espagnol accentue les critiques faites à leur égard. ATA (Aministia ta... >>



Le Mouvement pour l'Amnistie et contre la répression ...Et la compromission

Le mouvement abertzale 1 de gauche est divisé sur la question des prisonniers et exilés politiques. Le nouveau Mouvement pro- Amnistie et contre la Répression conteste la politique menée par la... >>

Les élections générales viennent d'avoir lieu au Royaume d'Espagne avec des résultats inattendus. La surprise est venue avant tout de la Catalogne et du Pays Basque où Podemos est arrivé en... >>

Quarante ans après l'exécution de Txiki et Otaegi(1), la répression continue

Les États français et espagnols n'ont cessé de traquer les militants politiques basques, les arrestations se multiplient des deux côtés de la frontière. Les polices travaillent main dans la... >>

Entre répression et alliances contre-nature

Les gouvernements successifs de l'État Espagnol ont maintenu une politique de répression envers les militants basques. Le gouvernement Rajoy ne fait pas exception. Nombre de militants sont... >>
